

Covid-19 sur le Pays de Valois - Nos recommandations



Office de tourisme
du Pays
de Valois

✓ *Infos générales*

- Désigner une personne référente pour le déploiement des mesures sanitaires, pour la formation du personnel et pour répondre aux contrôles éventuels des autorités
- Disposer de protocoles précis en ce qui concerne les employés de l'établissement qui pourraient montrer des signes d'infection
 - Revoir éventuellement les contrats de travail avec un avenant (ex : prise de température obligatoire avant entrée dans l'entreprise)
 - Encourager les employés malades à rester chez eux (par écrit)
- Appliquer des mesures de contrôle in situ des fournisseurs ou des intervenants qui auraient à pénétrer dans l'établissement et si possible les appliquer aux clients en cas de doute et appliquer la stricte distanciation sociale entre les employés, les clients, les fournisseurs etc
 - Fournir des lingettes, des sprays, des gants, des mouchoirs jetables, du gel hydroalcoolique, des masques
 - Former les employés à ces protocoles
- Intensifier les mesures d'hygiène dans les espaces communs avec un ménage réalisé au moins 4 fois par jour
- Établir une procédure précise en cas de survenance d'un cas avéré de covid-19 dans l'établissement (employé ou client)
- S'engager à respecter les mesures imposées par le gouvernement
 - Afficher les règles de distanciation sociale etc dans chaque pièce commune (voir annexe)
- Lavage des mains entre chaque client



Désinfection et ménage au moins 4 fois par jour de ces éléments et lieux

- Hall d'accueil
- Comptoir de réception
- Toutes les zones publiques
- Ascenseurs (avec une attention particulière sur les boutons)
- Portes et poignées de tout l'établissement
- Escaliers et mains courantes
- Toilettes
- Salles de repos du personnel
- Espace de type SPA, salle de sport et piscine
- Salles de réunion
- Salles de petit déjeuner (si pas de service en chambre)
- Pièces communes (ex : salon)

Ménage

- Désinfecter systématiquement le matériel au retour ET avant de le donner au client (double sécurité)
- Nettoyer les toilettes toutes les 30 min à 1h

Organisation

- Pratiquer si possible le principe de la jachère avec le matériel (ex : gilet de sauvetage, mousquetons d'accro-branche, selle de cheval...)
- Indiquer si vous limitez le nombre de personnes par créneau et le type de public (ex : matin personnes âgées, après-midi familles) et proposez éventuellement un système de privatisation
- Fournir des équipements à usage unique (ex : surchaussures, charlotte, sur-poignées...)
- Dans la mesure du possible faire le briefing de l'activité à l'extérieur
- Mettre le matériel à disposition du public pour qu'il se serve sans avoir de contact avec le « moniteur » (tout en veillant à ce qu'il ne soit pas « tripatouillé »)
- Favoriser le paiement en ligne et la dématérialisation de la billetterie
- Mettre en place des stations de désinfection (gel hydroalcoolique) dans les toilettes
- Permettre aux OT de faire de la vente de toute dernière minute à la suite d'un conseil comptoir

Le manuel (sur votre site web)

- Tenir à la disposition du client la liste des produits ménagers utilisés (pour les éventuels allergies, dates de péremption etc)
- Préciser si vos chiffons sont jetables ou réutilisables (dans ce cas préciser le mode et la température de lavage)
- Indiquer les méthodes de nettoyage des linges de maison (s'il est fourni)
- Indiquer la fréquence de désinfection des appareils de nettoyage (ex : aspirateur)
- Si le nettoyage du linge est effectué par une blanchisserie, indiquer laquelle et ses coordonnées